

JOURNÉE DE RÉFLEXION

"AIDE AUX PERSONNES : QUELS MÉTIERS POUR DEMAIN EN WALLONIE?"

Organisateur : CESE – W

Date : 22/01/2019

Lieu : Liège (salle des congrès)

Organismes représentés (intervenants) : CESE-W, FOREM-AMEF, le cabinet de la ministre Alda Gréoli, SFMQ, IBEFFE Namur, IBEFFE Luxembourg, IWEPS, Un employeur d'un SAFA, Interfédéré des CISP, Lire et écrire Luxembourg, un représentant d'un service d'aide aux familles

CONTEXTE

Lors de cette journée de réflexion, il a été rappelé que la Wallonie est confrontée au vieillissement de sa population. Ce rappel a été illustré par quelques chiffres.

La part des 65 ans atteint le taux de 24% contre 15% dans les années 80. Autrement dit, 1 personne sur 4. Les projections pour 2025 annoncent que la progression sera encore plus forte. Cet état de fait va ainsi nécessiter de nouveaux besoins dans le cadre de l'aide aux personnes.

Cette évolution démographique amène à une réflexion globale sur les services et les métiers liés à l'aide à la personne. Et pour cause, la 6^e réforme de l'état et les accords qui en découlent ont transféré aux régions de nombreuses compétences en matière d'aide aux personnes. À cela s'ajoute l'instauration de **l'assurance autonomie (prochainement en vigueur)** qui vise à accompagner les personnes en perte d'autonomie liée à l'âge, au handicap ou encore à la santé. L'objectif : permettre aux personnes qui le souhaitent de rester dans leur domicile.

La journée réflexion du 22 janvier 2019 faisait ainsi office d'état des lieux.

À PROPOS DE L'ASSURANCE AUTONOMIE

L'assurance autonomie, telle qu'expliquée par le conseiller du cabinet de la Ministre Gréoli, prévoit un budget de total de 265.000.000 €. Et pour cause, la professionnalisation et l'évolution du secteur de l'aide à domicile va s'accompagner de nouveaux barèmes. En outre, elle générera l'engagement de travailleurs supplémentaires.

Cette assurance autonomie aura également des répercussions sur les travailleurs sociaux qui seront en charge de l'encadrement et l'évaluation de ses nouveaux profils de travailleurs. À noter que l'assurance autonomie n'est pas encore en vigueur et fait encore l'objet de discussion au parlement Wallon.

LES MÉTIERS

La réflexion s'est essentiellement focalisée autour de 3 métiers :

- ▶ Aide-familiale
- ▶ Aide-ménagère/aide-ménagère sociale

Ref. : R2019 011_Journée de réflexion_CES-W_2019.01.22_MdP

UNIPSO ASBL

Square Arthur Masson 1 bte 7 – 5000 Namur (siège social)

☎ 081/24.90.20

unipso@unipso.be – www.unipso.be – N° entr. : 0464 281 392 – Belfius IBAN BE23 0682 2289 3091 BIC GKCCBEBB

Rue du Congrès 37-41 bte 3 – 1000 Bruxelles

☎ 02/210.53.00

- ▶ Garde-malade

Cette réflexion, alimentée par les divers intervenants, a permis d'établir un état des lieux au regard d'aspects tels que : les opportunités d'emploi, les bénéficiaires des services, le public cible, la formation, le statut, les compétences, la valorisation des métiers, la dimension économique, la mobilité, les initiatives d'acteurs, l'assurance autonomie.

LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI ET DE RECRUTEMENT

À ce jour, d'après les chiffres du FOREM, le secteur d'aide à la personne représente près de **2000** opportunités d'emploi.

Au niveau du recrutement, des problématiques ont cependant été soulevées telles que :

- ▶ la qualification du public cible ;
- ▶ la mobilité ;
- ▶ la qualité de l'emploi et les turnovers, avec beaucoup de temps partiel et de CDD ;
- ▶ l'inadéquation entre le besoin de la population et le besoin en termes de personnel ;
- ▶ la variété et l'évolution des compétences.

De manière générale, il y a potentiellement une main d'œuvre suffisante en Wallonie. Toutefois, les provinces du Brabant wallon et du Luxembourg se signalent par des difficultés au niveau du recrutement de la main d'œuvre.

LE PUBLIC - LES BÉNÉCIAIRES DES SERVICES

On a pu observer une évolution du public pouvant bénéficier des services d'aide à domicile. Les personnes âgées et les adultes fragilisés étaient particulièrement représentés. Aujourd'hui, **les adolescents et les jeunes constituent en effet un nouveau public.**

LE PUBLIC - LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Le public des prestataires est essentiellement composé de femmes. Les analyses ont également porté un point d'attention sur la pyramide des âges des travailleurs. En 2017, 18% des travailleurs âgés de plus de 55 ans contre 11% en 2011.

Des constats relèvent un manque de maturité de la part des travailleurs plus jeunes (les moins de 26 ans). En outre, les "anciennes compétences" liées aux actes de la vie quotidienne ne sont pas assimilées.

LA FORMATION

L'organisation des formations se confronte à la problématique de la planification, l'encadrement et le suivi des stages.

Cette journée a également mis en lumière toute une réflexion sur le décroisement afin de favoriser la transition professionnelle. Ce qui implique des acteurs de l'enseignement, de la promotion sociale et des CISP (157 en 2017) dont le devenir suscitent certaines interrogations.

Les formations existantes se montent sur base **d'approches partenariales**. Toutefois, cette approche rencontre également des obstacles d'ordre législatif. Par exemple, le Forem ne peut, à ce jour, nouer de partenariats avec des opérateurs relevant du secteur non-marchand dans le cadre d'appels d'offre.

Par ailleurs, l'analyse des **trajectoires d'insertion** requiert la création d'outils. La visibilité des trajectoires reste loin d'être optimale.

Du côté des professionnels de la formation et de l'enseignement, des préoccupations ont été émises concernant la dégressivité des allocations de chômage. Et pour cause, les formations proposées seront plus ou moins longues selon le profil des candidats.

Par ailleurs, il a été relevé que les dispositifs de formation doivent pouvoir intégrer **le public Alpha**. Si bien que cela amène à une réflexion particulière sur la question des prérequis pour l'entrée en formation.

LE STATUT

Actuellement, seuls les métiers d'aide-familiales et garde à domicile bénéficient d'un statut consacré par les annexes 37 et 38 du **code réglementaire wallon**.

LES COMPÉTENCES

Les métiers d'aide-familial, d'aide-ménagère et de garde malade appartiennent aux mêmes **grappes métiers**. C'est-à-dire un ensemble de métiers liés par un même type de production et de services.

Les nouveaux profils métiers ont fait émerger de nouvelles compétences à savoir :

- ▶ des compétences techniques et numériques ;
- ▶ des connaissances psychologiques et sociologiques ;
- ▶ des compétences relationnelles ;
- ▶ travail en équipe pluridisciplinaire.

LA VALORISATION DES MÉTIERS

En termes d'image, les métiers de l'aide aux personnes souffrent d'une **mauvaise perception** auprès du public des prestataires potentiels. Et pour cause, deux raisons ont été évoquées :

- ▶ la rémunération ;
- ▶ les conditions de travail.

LA DIMENSION ÉCONOMIQUE

Même si le secteur des services d'aide aux personnes figure en **9^e position des secteurs pourvoyeurs d'emploi en région wallonne**, il n'est toujours pas considéré comme une activité économique d'après le FOREM.

En ce qui concerne la visibilité du secteur, il semble qu'il soit difficile d'identifier les besoins en personnel des employeurs qui ne sont pas obligés de communiquer les données propres à leur entreprise.

LA MOBILITÉ

Ces trois métiers s'exercent aux domiciles des bénéficiaires. Ce qui pose la question de la mobilité. Cette question devient encore plus prégnante dans les zones où la desserte des transports en commun demeure insuffisante.

Il est donc indispensable que les futurs prestataires disposent d'un permis de conduire et surtout d'un véhicule. Certains organismes ont déjà prévu d'intégrer le permis de conduire dans leurs cursus. Par contre, **l'achat d'un véhicule constitue un obstacle considérable** dans le chef d'un public dont les ressources financières sont modestes.